

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 20 juillet 2023

N°23-05-06

Date de la convocation
13 juillet 2023**L'an deux mil vingt trois
et le vingt juillet**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M André MOLLE Adjoint, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, M Benjamin FOULTIER, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

M Joseph BUGNAZET qui a donné pouvoir à M André MOLLE
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Frédéric GIRODET
M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

Objet : Création d'un poste pour avancement de grade technicien principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07/04/2022 N°22.02.11, le Conseil Municipal avait approuvé à l'unanimité de fixer à 100% le ratio d'avancement de grade.

Que cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion.

C'est pourquoi, il vous est proposé :

D'APPROUVER la création d'un poste pour avancement de grade au 1er septembre 2023 de Monsieur ROCHE Pascal. Ancien grade : technicien principal 2^{ème} classe, nouveau grade : technicien principal 1^{ère} classe.

AR Prefecture

043-214302051-20230720-23_05_06-DE
Reçu le 21/07/2023

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de procéder à la création du poste pour avancement de grade et d'effectuer la modification du tableau des effectifs en conséquence afin d'effectuer les nominations.

D'INSCRIRE les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 64111

Le conseil municipal, après délibération, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 20 juillet 2023

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Mélanie PICHON



AR Prefecture

043-214302051-20230720-23_05_06-DE
Reçu le 21/07/2023